



Compte rendu de séance

Séance du 30 Juin 2020

L' an 2020 et le 30 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE LOMBRON sous la présidence de GREMILLON Alain Maire

Présents : M. GREMILLON Alain, Maire, M. BERNES Serge, Mme TREMIER Josette, Mme BOUZEAU Brigitte, M. MEDARD Claude, Mme BRABANT Angélique, M. PISSOT Francis, Mme BARBIER Catherine, M. ROUSSELOT Pierre, Mme HEUZARD Emilie, M. MENAGER Michel, M. DELANGLE Dominique, M. GODEFROY Vincent, Mme GRAFFIN Ghislaine, Mme LBOUC Pauline, M. BUREAU Denis, Mme CARTEREAU Angeline

Absents ayant donné procuration : M. LEFEUVRE Thierry à M. GREMILLON Alain, Mme FAUTRAT Jennyfer à Mme TREMIER Josette

Nombre de conseillers municipaux: 19

Présents : 17

Date de la convocation : 24/06/2020

Date d'affichage : 24/06/2020

Secrétaire : M. ROUSSELOT Pierre

Président de séance pour le vote des comptes administratifs: . BERNES serge

Ajout à l'ordre du jour: Projet de champ de panneaux photovoltaïques aux Terres Noires (adopté à l'unanimité)

Le compte rendu de la séance du 28 mai est approuvé à l'unanimité des membres présents.

SOMMAIRE

- 20200601 - FISCALITE DIRECTE LOCALE VOTE DES TAUX 2020
- 20200602 - BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2019
- 20200603 - BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2019
- 20200604 - BUDGET LOTISSEMENT RENTIERE 2 - COMPTE ADMINSTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019
- 20200605 - BUDGET LOTISSEMENT RENTIERE 2 - AFFECTATION DES RESULTATS 2019
- 20200606 - BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2019
- 20200607 - BUDGET GENERAL AFFECTATION DU RESULTAT 2019
- 20200608 - DUREE AMORTISSEMENTS
- 20200609 - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP 2020
- 20200610 - BUDGET LOTISSEMENT RENTIERE 2 - BP 2020
- 20200611 - BUDGET GENERAL - BP 2020
- 20200612 - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE POSTES SUITE AVANCEMENTS DE GRADES
- 20200613 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - LISTE PROPOSEE
- 20200614 - ENTENTE INTERCOMMUNALE MAISON DE SANTE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS
- 20200615 - PROJET DE CHAMP DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

20200601 - FISCALITE DIRECTE LOCALE VOTE DES TAUX 2020

Compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid 19 entraînant des modifications de gouvernance des collectivités, le report de la date de vote des budgets, etc..., la commission des Finances propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale pour l'année 2020.

Monsieur le Maire rappelle que, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux de taxe d'habitation sont gelés dès 2020 à hauteur de ceux appliqués en 2019 (pour rappel 22.51%)

Au vu des bases prévisionnelles 2020 notifiées par la DGFIP, le produit fiscal attendu, à taux constant, est estimé à 657 706 € (Taxes foncières 276 611 € TH 381 094 €)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de maintenir les taux de fiscalité 2019 pour l'année 2020, soit

Taxe Foncière bâti	20.26%
Taxe Foncière Non bâti	35.00%
Taxe d'habitation (pour rappel)	22.51%

A l'unanimité

20200602 - BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget assainissement pour l'année 2019. Il précise que ce compte administratif est en parfaite correspondance avec le compte de gestion du comptable public.

BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE D'EXPLOITATION 2019

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2019	36 943,17	25 263,72
RECETTES 2019	36 943,17	35 843,47
RESULTAT 2019	0,00	10 579,75
RESULTAT ANTERIEUR	2 526,00	103 295,00
RESULTAT FIN EXERCICE	2 526,00	113 874,75

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Serge BERNES, et après en avoir délibéré:

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget assainissement

APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget assainissement

A l'unanimité

20200603 - BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Municipal, statuant sur le résultat du compte administratif 2019 du budget assainissement

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser au 31 décembre 2019,

Après en avoir délibéré:

DECIDE d'affecter la somme de 2 526 € à l'article R 002 du budget 2020 (section de fonctionnement)

DECIDE d'affecter la somme de 113 874.75 € à l'article R 001 du budget 2020 (section d'investissements)

A l'unanimité

20200604 - BUDGET LOTISSEMENT RENTIERE 2 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget Lotissement Rentière 2 pour l'année 2019. Il précise que ce compte est en parfaite correspondance avec le compte de gestion du comptable public.

BUDGET LOTISSEMENT- COMPTE D'EXPLOITATION 2019

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2019	257858,44	250 503,00
RECETTES 2019	233 789,72	190 124,00
RESULTAT 2019	-24 068,72	-60 379,00
RESULTAT ANTERIEUR	39 132,46	14 490,54
RESULTAT FIN EXERCICE	15 063,74	-45 888,46

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Serge BERNES, et après en avoir délibéré:

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget Lotissement Rentière 2

APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget Lotissement Rentière 2

A l'unanimité

20200605 - BUDGET LOTISSEMENT RENTIERE 2 - AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil Municipal, statuant sur le résultat du compte administratif 2019 du budget Lotissement Rentière 2,

DECIDE de l'affectation des résultats 2019 comme suit:

- La somme de 15 063.74 € est affectée à la section de fonctionnement du budget 2020 (R001)
- La somme de – 45 888.46 € est affectée à la section d'investissements du budget 2020 (R002)

A l'unanimité

20200606 - BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget général pour l'année 2019.

Il précise que ce compte administratif est en parfaite correspondance avec le compte de gestion du comptable public.

BUDGET PRINCIPAL- COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2019	1 332 055,15	325 023,94
RECETTES 2019	1 553 945,58	479 175,55
RESULTAT 2019	221 890,43	154 151,61
RESULTAT ANTERIEUR	62 134,00	-244 110,00
RESULTAT FIN EXERCICE	284 024,43	-89 958,39

Monsieur le Maire, ne participant pas au vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Serge BERNES, et après en avoir délibéré:

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget général

APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget général

A l'unanimité

20200607 - BUDGET GENERAL AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif 2019 du budget général, est amené à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Constatant que le compte administratif 2019 présente un résultat cumulé d'exécution de fonctionnement de : 284 024.43 €

Considérant que le solde de la section d'investissements hors restes à réaliser s'élève à : 154 151.61 € auquel il faut ajouter le résultat de l'exercice précédent à savoir – 244 110 € soit un résultat cumulé de – 89 958.39 €

Considérant que le solde des restes à réaliser s'élève à : -298 054 €

Soit un déficit global de 388 012.39 €

Compte tenu du résultat de fonctionnement à reporter

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE d'affecter au compte 1068 de l'exercice 2020 un montant de : 284 024.43 €

DECIDE d'inscrire en report d'investissement (D 001) un montant de : - 89 958.39 €

A l'unanimité

20200608 - DUREE AMORTISSEMENTS

Les biens inscrits aux articles 2051 (licences informatiques) et 1341 (subvention équipement EHPAD) sont amortissables. Le montant des dépenses 2019 s'élève à 10 446.33 € et peuvent être amortis en une année. Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

FIXE la durée des amortissements des biens acquis en 2019 à une (1) année.

A l'unanimité

20200609 - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP 2020

Sur proposition de la commission "Finances, affaires économiques et grands projets"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

VOTE le budget 2020 du budget annexe "Assainissement" à l'équilibre, à savoir:

Section de fonctionnement:	38 444 €
Section d'investissements:	199 418.75 €

A l'unanimité

20200610 - BUDGET LOTISSEMENT RENTIERE 2 - BP 2020

Sur proposition de la commission "Finances, affaires économiques et grands projets",

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

VOTE le budget 2020 du budget annexe "Lotissement Rentière 2" à l'équilibre, à savoir:

Section de fonctionnement:	231 176.96 €
Section d'investissements:	320 295.46 €

A l'unanimité

20200611 - BUDGET GENERAL - BP 2020

La commission "Finances, affaires économiques et grands projets" propose un budget équilibré 1 419 233 € pour la section de fonctionnement (baisse de 9% par rapport à 2019) et à 1 656 332.20 € pour la section d'investissements.

Le montant des investissements correspond principalement aux restes à réaliser 2019 (319 000 € dont 240 000 € pour l'enfouissement des réseaux) et à l'inscription au budget des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente (1 000 000 €), ces travaux ne devraient cependant pas être réalisés en 2020, compte tenu du retard dû à la crise sanitaire liée au Covid 19.

Les autres investissements proposés concernent la voirie, l'achat de matériel pour les services techniques, le restaurant scolaire et autres bâtiments communaux, le remplacement du standard téléphonique du fait de la suppression prochaine des lignes analogiques, l'aménagement paysager et des espaces jeux de la commune, l'achat de trottinettes et le remplacement du portail pour l'école, l'aménagement du local archives, la création d'une ouverture (portillon) au cimetière.

Le recours à l'emprunt permet d'équilibrer ce budget. Il ne devrait pas ou peu être réalisé en 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

VOTE à l'équilibre le budget 2020 du budget général, à savoir:

Section de fonctionnement:	1 419 233 €
Section d'investissements:	1 656 332,20 €

A l'unanimité

20200612 - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE POSTES SUITE AVANCEMENTS DE GRADES

Dans le cadre des avancements de grades prévus pour l'année 2020, il convient de créer les postes correspondants et supprimer les anciens postes.

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 5 mai 2020,

DECIDE de créer 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er juillet 2020 et de supprimer à compter de cette date 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

DECIDE de créer 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er décembre 2020 et de supprimer à compter de cette date 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

PREND ACTE qu'il n'y a pas de déclaration de vacances de poste pour la nomination dans le cadre d'un avancement.

A la majorité - 1 abstention

20200613 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - LISTE PROPOSEE

Conformément à l'article 1650 -1 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du maire qui préside la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants (communes de moins de 2000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que la durée du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur de la DGFIP dans les 2 mois qui suivent l'installation du conseil municipal à partir d'une liste de contribuables (en nombre double, c'est-à-dire 24 noms) proposée par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de proposer la liste des contribuables suivants pour transmettre au Directeur de la DGFIP en vue de la désignation des commissaires qui siégeront à la CCID

GREMILLON Alain - TREMIER Josette - BERNES Serge - BOUZEAU Brigitte - GODEFROY Vincent - MEDARD Claude - Pierre ROUSSELOT - PISSOT Francis - DELANGLE Dominique - MENAGER Michel - GRAFFIN Ghyslaine - LEFEUVRE Thierry - BRABANT Angélique - POIRIER Serge - MORINIERE Alain - POUILLET Jean Claude - DUBOIS Dominique - PINOT Emile - ESNAULT Alain - GUITTON Olivier - BOULAY Alain - CASSONET Cécile - MARTIN Jean Pierre - BRILLANT Maurice - JOUIE Didier

A l'unanimité

20200614 - ENTENTE INTERCOMMUNALE MAISON DE SANTE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

La convention d'entente intercommunale pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire signée en 2016 avec la commune de la Chapelle Saint Rémy (Beillé s'étant retirée cette année) prévoit que chaque commune soit représentée par 3 conseillers municipaux titulaires et 3 suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

DESIGNE les conseillers municipaux suivants pour représenter la commune de Lombron au sein de l'Entente intercommunale MSP:

Titulaires: BERNES Serge - GREMILLON Alain - MENAGER Michel

Suppléants: BOUZEAU Brigitte - BRABANT Angélique - TREMIER Josette

A l'unanimité

20200615 - PROJET DE CHAMP DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La société URBASOLAR a un projet de panneaux photovoltaïques sur un terrain privé situé aux Terres Noires pour lequel la commune doit émettre un avis.

Ce projet permettrait de réhabiliter une ancienne carrière, de répondre aux problématiques de développement durable des collectivités, de rapprocher les centres de production des consommateurs en évitant les pertes en ligne, de monter une image moderne et éco-responsable. La production sur une surface de 4,6 ha permettrait d'assurer la consommation d'environ 3 400 personnes, hors chauffage.

Ce projet apporterait un revenu substantiel complémentaire à la commune notamment en matière de taxe foncière et de taxe d'aménagement.

Après cet exposé, et après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au projet de champ de panneaux photovoltaïques sur un terrain privé situé aux Terres Noires à Lombron, présenté par la société Urbasolar

A la majorité - 6 abstentions

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Délégations n°15

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente de la maison située 5 rue de Saussay

Complément de compte-rendu:

Concernant le projet de champ de panneaux photovoltaïques, le conseil municipal propose qu'un contact soit pris avec la société URBASOLAR pour connaître les faisabilités éventuelles sur la commune de Lombron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

A Lombron, le 06/07/2020
Le Maire
Alain GREMILLON